

DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Service Assainissement

Communes		Contact	Coordonnées
Cholet/Puy Saint Bonnet La Romagne La Séguinière La Tessoualle Saint Christophe du Bois Saint Léger sous Cholet	Chanteloup les Bois Le May sur Evre Mazières en Mauges Nuaille Toutlemonde Trémentines Vézins	Suez Eau France 33 rue Pierre et Marie Curie BP 20904 49309 CHOLET CEDEX	0 977 408 408
Bégroles La Plaine Les Cerqueux Maulévrier Somloire Yzernay Lys Haut Layon (Vihiers, La Fosse de Tigné, Le Voide, Les Cerqueux sous Passavant, Nueil sur Layon, Saint Hilaire du Bois, Tancoigné, Tigné, Trémont)	Cernusson Cléré sur Layon Coron Montilliers Passavant sur Layon Saint Paul du Bois	Agglomération du Choletais Service Eau et Assainissement Alain GIRARD	02 44 09 25 47

Je soussigné (NOM, Prénom) : agissant en qualité de (1) :

demeurant à (2)

n° de téléphone :E.mail :

demande pour la construction sise à :

- la réalisation, pour le dit immeuble, d'un branchement destiné au déversement (*) :

- des eaux usées des eaux pluviales

() Pour information, le raccordement des eaux pluviales au réseau public correspondant n'est pas obligatoire. Pour demander un branchement, le pétitionnaire devra prouver qu'il n'est pas en mesure de gérer les eaux pluviales sur sa parcelle (par infiltration, stockage, réutilisation...); le service Eau et Assainissement est à sa disposition pour le conseiller dans sa démarche.*

- l'autorisation de déversement dans le réseau public d'assainissement pour le dit immeuble :

- des eaux usées des eaux pluviales

Ce déversement concerne :

les eaux usées provenant de foyers domestiques de personnes au total.

les eaux pluviales en provenance de
..... (3)

les eaux usées autres que domestiques en provenance de.....
..... (4)

.../...

La demande de raccordement concerne-t-elle une construction déjà raccordée au réseau d'eaux usées ? oui non

si oui, s'agit-il de raccorder une extension de la construction déjà existante ?

oui (préciser la surface plancher du projet : m²) non

si non, la demande concerne une construction dont la surface au plancher est la suivante :

..... m²

Cette démarche s'inscrit-elle dans une démarche d'urbanisme ?

oui non

Si oui, laquelle :

Permis de construire : n° du permis de construire.....(à préciser)

Déclaration de travaux : n° de la déclaration de travaux.....(à préciser)

Préciser le numéro du Permis d'Aménager :

Si non :

Autres :(à préciser)

Fait à, le / /

Signature

Merci de joindre les plans suivants :

- plan de situation de la construction,
- extrait du plan cadastral,
- plan du projet de branchement avec indication de la cote fil d'eau en limite de propriété et du diamètre des canalisations,
- plan de l'habitation : vues en plans et coupes,
- modalités de gestion des eaux pluviales sur la propriété

et de renvoyer l'ensemble de ces documents à l'Agglomération du Choletais.

(1) Indiquer « en qualité de » : propriétaire, locataire, etc. Dans le cas où le demandeur est locataire, la demande de déversement doit être contresignée. A défaut, il est constitué un dépôt de garantie ; l'identité, l'adresse et le contact du propriétaire doivent être renseignés.

(2) Adresse complète du domicile habituel.

(3) Définir la surface et la nature des fonds intéressés/surfaces concernées (par exemple : cours, toiture, jardins...).

(4) Définir les activités industrielles, artisanales, commerciales ou agricoles, déversant des eaux usées ordinaires.